UCLouvain

ldroi1005l

2026

Méthodologie juridique et introduction aux usages juridiques de l'IA - (Cours magistral sans exercices pratiques)

2.00 crédits	30.0 h	Q1

Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !

Enseignants	Beernaert Marie-Aude ;Willems Geoffrey ;Wéry François ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	La méthodologie juridique est la discipline portant sur l'étude et l'apprentissage des techniques destinées à rechercher, comprendre et référencer les sources du droit, puis, sur le fondement de ces sources, à rédiger une étude juridique. Il s'agira en premier lieu d'identifier et de distinguer les sources du droit – législation, jurisprudence et doctrine – et de s'employer à comprendre les rapports, multiples et complexes, qui se nouent entre elles. L'on se familiarisera ensuite aux méthodes permettant de rechercher et de trouver la législation, la jurisprudence et la doctrine qui concernent un problème juridique donné, en mobilisant – notamment mais pas exclusivement – les puissants outils informatiques désormais disponibles. Pour être utilisées à bon escient, les sources du droit doivent être correctement comprises : l'on s'attachera donc à mettre en évidence les principes qui gouvernent la lecture et l'analyse des textes législatifs, des décisions rendues par les cours et tribunaux et des contributions de la doctrine juridique. Il conviendra aussi, évidemment, de s'approprier les multiples règles conventionnelles régissant la manière de citer les sources du droit dans une étude juridique, sans lesquelles les objectifs absolument fondamentaux de la rigueur scientifique et de l'honnêteté intellectuelle ne peuvent être rencontrés. L'on s'emploiera finalement à fournir aux étudiant.e.s une gamme étendue de consignes et conseils relatifs à l'élaboration d'une étude juridique rigoureuse susceptible d'être accueillie avec faveur par la communauté des juristes. Outre ces aspects classiques de la méthodologie juridique, le cours sensibilise également les étudiant.e.s aux transformations induites par l'apparition et le développement des outils d'intelligence artificielle (IA). Une partie de l'enseignement porte alors sur le fonctionnement des dispositifs d'IA, leurs possibilités et leurs limites. Elle porte également sur la manière dont l'IA peut éventuellement être utilisée, dès le début de la formation en droit, en appui de la recherche et de la compréhension des sources et/ou comme dispositif de soutien à l'apprentissage. Dans ce contexte, les étudiants pourront notamment être familiarisés avec les outils d'IA spécifiquement élaborés par l'Université.
Acquis d'apprentissage	
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Le cours est évalué par le biais de trois prestations distinctes : Une **évaluation écrite hors-session dans le cadre des exercices pratiques (5ème séance)** et relative aux compétences de recherche et de référencement des sources du droit. La note de cette évaluation écrite compte pour 9 points sur 20 dans la note finale. Un **examen oral hors-session** organisé en décembre et relatif aux compétences de compréhension des sources du droit et aux éléments de culture juridique fondamentale vus au cours. La note de cet examen oral compte pour 9 points sur 20 dans la note finale. L'évaluation de la partie du cours dédiée aux usages de l'IA donne lieu à un **examen écrit sous la forme de questions à réponses multiples, organisé à la fin du quadrimestre, le même jour que l'examen oral** sur la partie générale du cours. La note de cet examen écrit compte pour 2 points sur 20 dans la note finale.

Méthodes d'enseignement	À l'UCLouvain, l'enseignement de la méthodologie juridique se décompose en deux volets étroitement complémentaires : **Un cours « magistral » de trente heures dispensé en auditoire** : Le premier volet (20h) est consacré à la méthodologie juridique en tant que telle : rechercher, citer et comprendre les sources du droit et se lancer – en s'appuyant sur elles – dans la rédaction juridique ; Le second volet (10h) est consacré à l'introduction à un usage critique et responsable des IA génératives, en particulier dans le domaine juridique. **Quatre séances d'exercices pratiques :** Ces séances sont obligatoires et ont lieu en petits groupes, elles portent sur les compétences fondamentales de recherche, de citation et de compréhension des sources du droit. Elles sont l'occasion d'illustrer et d'appliquer à l'occasion de multiples exercices personnels et collectifs, les règles et méthodes enseignées dans les cours magistraux.
Contenu	Chapitre 1 : introduction générale Chapitre 2 : Rechercher, comprendre et citer la législation Chapitre 3 : Rechercher, comprendre et citer la jurisprudence Chapitre 4 : Rechercher, comprendre et citer la doctrine Chapitre 5 : La rédaction juridique Chapitre 6 : Le recours progressif, critique et éthique à l'intelligence artificielle
Ressources en ligne	Pour mener à bien les objectifs du cours, et s'acquitter avec succès des épreuves d'évaluation, l'étudiant dispose des outils pédagogiques suivants : - la page Moodle du cours de méthodologie juridique : l'étudiant.e y retrouvera les modalités du cours et celles de son évaluation ; - les présentations PowerPoint mise à la disposition des étudiant.e.s sur la page Moodle et utilisées en soutien des cours ; Les étudiant.e.s sont aussi invité.e.s à acquérir la 3ème édition de l'ouvrage *Leçons de méthodologie juridique* publié par l'éditeur Larcier.
Faculté ou entité en charge:	DRT